

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique, de
la biodiversité et des négociations
internationales sur le climat et la nature

Direction générale des affaires maritimes,
de la pêche et de l'aquaculture

Arrêté du 9 janvier 2026 portant nomination des membres des jurys de validation des acquis de l'expérience maritime pont, machine et électrotechnique pour l'année 2026

NOR : TECM2600810A

(Texte non paru au journal officiel)

**La ministre déléguée auprès de la ministre de la transition écologique, de la
biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature, chargée de la mer
et de la pêche**

Vu le décret n° 2015-723 du 24 juin 2015 modifié relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice de fonctions à bord des navires armés au commerce, à la plaisance, à la pêche et aux cultures marines ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2016 modifié relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime par la validation des acquis de l'expérience ;

Sur proposition de l'inspecteur général de l'enseignement maritime,

Arrête :

Article 1^{er}

Pour l'application de l'article 18 de l'arrêté du 13 juillet 2016 susvisé, sont nommés membres des jurys de validation des acquis de l'expérience pont, machine et électrotechnique lors des sessions de l'année 2026 :

1° Président : l'inspecteur général de l'enseignement maritime ou son représentant, Monsieur Gilbert Gabriel, professeur de l'enseignement maritime. En cas d'empêchement, la présidence du

jury pourra être assurée par Monsieur Jean-Frédéric Bouillon, professeur de l'enseignement maritime.

2° Les officiers ou cadres A de corps civils ou militaires ayant une expérience dans le domaine maritime suivants :

Mme Liza AGGOUNE, administratrice des affaires maritimes ;
M. Frédéric ALCOUFFE, attaché d'administration de l'État ;
M. Jean-Frédéric BOUILLON, professeur de l'enseignement maritime ;
Mme Virginie GONTIER, administratrice des affaires maritimes ;
Mme Pascale GUÉHENNEC, attachée d'administration de l'État ;
M. Sébastien HULIN, ingénieur des travaux publics de l'État ;
Mme Aurore JUNCA-LAPLACE, administratrice des affaires maritimes ;
M. Léon LABILLE, administrateur des affaires maritimes ;
Mme Claire LOZACHMEUR, administratrice des affaires maritimes ;
M. Sébastien de MARIA, administrateur des affaires maritimes ;
Mme Dominique MIGAULT, ingénieure des travaux publics de l'État ;
Mme Sophie PITON, administratrice des affaires maritimes ;
Mme Martine POULLAIN, attachée d'administration de l'État ;
Mme Muriel ROUYER, attachée d'administration de l'État ;
M. Yves TERTRIN, attaché d'administration de l'État ;
Mme Sonia TRIVIDIC, attachée d'administration de l'État ;
Mme Elsa TUDAL, administratrice des affaires maritimes.

3° Les représentants d'employeurs de marins suivants :

M. Yvonnick BASTARD ;
M. Jean-Marie BOTHOREL ;
M. Issiaka BOURAÏMA ;
M. Damien BUREL ;
M. Olivier CABARET ;
M. Hervé CASTEL ;
M. Thomas DE RECY ;
M. Benoît FURIC ;
M. Erwan GLOANNEC ;
M. Philippe GLOOR ;
M. Pierre-Olivier GREIL ;
M. Frédéric GUILMIN ;
M. Gabriel HEBEL ;
M. Jean-Pierre IACOPINO ;
M. Claude KOUASSI ;
M. Jean-Marc LE GRAS ;
M. Sébastien LE ROHELLEC ;
M. David LEROY ;
M. Baptiste MANROT ;
M. Antony PACTEAU ;
M. François QUINIO ;
M. Antoine RUELLE ;
M. Raphaël SCANNAPIECO ;
M. Franck STEFF ;
M. Jean-Vincent TANNEAU ;
M. Aymeric TOUMIT.

4° Les représentants d'organisations syndicales de marins suivants :

M. Emmanuel CHALARD ;
M. Jacky COUTHOUIS ;
M. Bertrand CUVILLIER ;
M. Emmanuel DELRAN ;
M. Johann GRABOVAC ;
M. Fabrice GRELIER ;
M. Jean-Pierre IACOPINO ;
M. Sébastien LANCIEN ;
M. Fanch LE CALVEZ ;
M. Thierry LE GUEVEL ;
M. Bertrand LE MOENNER ;
M. Yann LEBIGOT ;
M. Stéphane LEROUX ;
M. Pierre MAUPOINT DE VANDEUL ;
M. Nicolas MENI ;
M. Antony PACTEAU ;
M. Philippe QUERROU ;
M. Jean-Vincent TANNEAU ;
M. Badis ZAIANE.

5° Les professeurs d'un centre de formation maritime suivants :

M. Guilhem BATO ;
M. Pierre CHIFFOLLEAU ;
M. Jérôme CHOMARD ;
M. Adrian DRAGUSAN ;
M. Pierrick DEMOULIN ;
M. Philippe GARRET ;
M. Renaud HUMBERT DROZ ;
M. Bruno HURIET ;
M. Olivier LANSADE ;
M. Vincent LE BRETON de la PERRIÈRE ;
M. Samuel LE CAR ;
M. Yves LE MOAL ;
M. Christian LEBOUSSE ;
Mme Julie LEBRET ;
M. Yann LECOCQ ;
M. Régis MAURIAC ;
M. Stéphane PEN ;
M. Thomas RENAUT ;
M. Laurent SALVATI ;
Mme Awa SAM-LEFEBVRE ;
M. Julien TOURY.

Article 2

Pour chaque session, le président réunit un jury composé à partir des membres cités à l'article 1^{er}.

Le président des jurys de validation des acquis de l'expérience peut faire appel à des experts en tant que de besoin.

Article 3

Le directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature.

Fait le 9 janvier 2026

Pour la ministre et par délégation :
Le chef du bureau des examens maritimes

G. GABRIEL